



ASSOCIATION DES ASSUREURS MUTUALISTES

26 bd Haussmann
75009 Paris - France

+33 1 53 25 06 72
contact@aam-asso.fr

www.aam-asso.fr
@AAMutualistes



ASSOCIATION
DES ASSUREURS
MUTUALISTES



AAM - Version 4/7/2017 - Création et réalisation ocrenon.com - Photos © Olivier Crenon, © Adobe Stock

Rapport **ANNUEL** **2016**

SOMMAIRE

ÉDITORIAL

p. 4 - 5

PRÉSENTATION DE L'AAM ASSOCIATION DES ASSUREURS MUTUALISTES

Rôle / Adhérents / Gouvernance

p. 6 - 11

LES ÉVÉNEMENTS MARQUANTS

p. 12 - 13

LES CHIFFRES CLÉS ADHÉRENTS

p. 14 - 15

LES PARTICIPATIONS EXTÉRIEURES ET LES LIENS AVEC DES PARTENAIRES

p. 16 - 17

LES ACTIVITÉS 2016 ET LES PERSPECTIVES

p. 18 - 19

ÉDITORIAL



Rupture digitale, taux bas, Solvabilité 2... Il y a un an, nous faisons le constat que nos divisions ne pesaient pas lourd face aux enjeux auxquels nous sommes tous confrontés. L'année écoulée a conforté cette conviction. La révolution numérique n'est plus cette menace lointaine, elle s'incarne désormais sous de multiples formes : objets connectés, véhicule autonome, intelligence artificielle... Signe des temps, l'ACPR a agréé une nouvelle société d'assurance pour la première fois en trente ans, et ce n'est pas une société d'assurance mutuelle mais bien une start-up qui vient proposer une nouvelle forme de concurrence. Les taux d'intérêts ont quant à eux touché un plus bas historique et semblent vouloir s'inscrire durablement sous la barre symbolique des 1 %. Exercice difficile que d'adapter nos *business model* à ce nouvel environnement tout en nous tenant prêts à une remontée des taux dont nous n'avons aucune certitude qu'elle aura lieu. Au plan réglementaire, nous avons connu le calme relatif d'une année électorale, avant la tempête d'un début de quinquennat. Au niveau européen, le processus de révision de Solvabilité 2 commence alors que l'encre de nos premiers *reportings* officiels n'est pas encore sèche. Pour répondre à ces enjeux, nous avons fait le pari audacieux d'un double rassemblement historique : toutes les sociétés d'assurances dans la FFA (Fédération française de l'assurance) et toutes les mutuelles d'assurance au sein de l'AAM (Association des assureurs mutualistes). Unité de l'assurance pour peser sur notre environnement et unité de la famille mutualiste pour peser au sein de la FFA. Nous avons voulu concilier la puissance qu'apporte un rassemblement large et la convergence de vue que facilite un groupe plus resserré et homogène.

Au terme de cette première année, où en sommes-nous ? Nous avons négocié et obtenu un rôle important au sein de la FFA : droit de veto de la famille mutualiste, surreprésentation au Conseil Exécutif, vice-présidence... Et pourtant, l'AAM n'aura que peu fait entendre une voix discordante au sein de la FFA cette année. C'est vrai, elle n'a pas eu besoin de le faire du fait d'un grand consensus sur la plupart des sujets qui ont jalonné l'année : PRIIPs, financement du FGTI, notice de l'ACPR sur les dirigeants effectifs et les responsables de fonctions clés, révision de Solvabilité 2, FRPS...

Seul un sujet a véritablement fait apparaître un clivage entre mutualistes et d'autres sociétés d'adhérentes de la FFA. Il s'agit bien entendu de la résiliation annuelle en assurance emprunteur. Falait-il une prise de parole publique de l'AAM au risque de provoquer une crise institutionnelle au sein de la toute jeune FFA ? Nous avons choisi un mode d'action plus discret mais tout aussi efficace, avec le résultat que nous connaissons. C'est aussi en dehors du Conseil exécutif, par une multitude de décisions peu visibles, que l'AAM a influé sur le fonctionnement de la FFA, ne serait-ce qu'en jouant pleinement son rôle au sein du comité de nomination.

Pourtant, nous avons parfois le sentiment que notre influence au sein de la FFA n'est pas encore à la hauteur de son poids institutionnel. **Après seulement un an d'existence, l'AAM doit effectivement continuer à se professionnaliser tout en veillant à ne pas dupliquer les missions que nous avons souhaité confier à la FFA.** Il s'agit bien entendu de faire vivre notre communauté au travers de l'organisation de nouveaux événements (*afterworks*, journées administrateurs et bientôt, rendez-vous AAM de l'actu), le développement de services additionnels (formation des administrateurs), ou l'animation d'échanges sur des sujets qui nous sont propres (gouvernance mutualiste par exemple). L'AAM doit aussi porter fort la voix mutualiste auprès de nos différents partenaires, que ce soit au sein des instances de l'économie sociale et solidaire, ou dans les organisations mutualistes internationales. Mais le rôle premier de l'AAM, c'est évidemment de peser au sein de la FFA. Cela nécessite un travail d'instruction approfondi et une coordination plus forte. Soyez assurés que l'AAM y consacrera toute son énergie. Elle aura pour cela besoin de la participation active de chacune de nos maisons, notamment au sein des commissions, pour identifier les sujets qui nous intéressent et les éventuels points de divergence avec les autres familles d'assureurs. Ce n'est qu'à cette condition qu'elle pourra faire valoir efficacement notre position. Nous avons la confirmation de la pertinence du dispositif que nous avons construit. A nous d'en exploiter toute la puissance au travers de notre action individuelle et collective.

Pascal Demurger

Président de l'AAM Association des assureurs mutualistes

Présentation de l'AAM



Lieu de rassemblement des mutuelles d'assurance, l'AAM est leur maison commune

- › Pour échanger ;
- › Coordonner les positions à prendre dans le cadre de la FFA ;
- › Développer des synergies entre les adhérents par la mise en place d'actions, d'informations et d'outils à leur service ;
- › Participer en France aux travaux de l'ESS ;
- › Travailler en Europe au sein de l'Association des assureurs mutuels et coopératifs en Europe (AMICE) et au plan international avec la Fédération internationale des coopératives et mutuelles d'assurance (ICMIF) ;
- › Dialoguer avec des organisations représentatives et en particulier, celles représentant les structures à but non lucratif.



ADHÉRENTS

- › 36 adhérents dont une organisation partenaire ;
- › 110 sociétés représentées.

› C'est à l'occasion de la commission exécutive (COMEX) du mois de novembre 2016 que la candidature de l'**Assurance mutuelle d'Outre-mer**, 36^e adhérent, a été validée et sera confirmée par l'AG du 7 juillet 2017.



Présentation de l'AAM

GOUVERNANCE

LE BUREAU EST COMPOSÉ DE 12 PERSONNES

Président

Pascal Demurger / MAIF

Vice-présidents

Thierry Martel / GROUPAMA

Jean-Marc Raby / MACIF

André Renaudin / AG2R LA MONDIALE

Trésorier

Gilles Ulrich / LE CONSERVATEUR

Membres

Patrice Forget / COVÉA

Nicolas Gomart / MATMUT

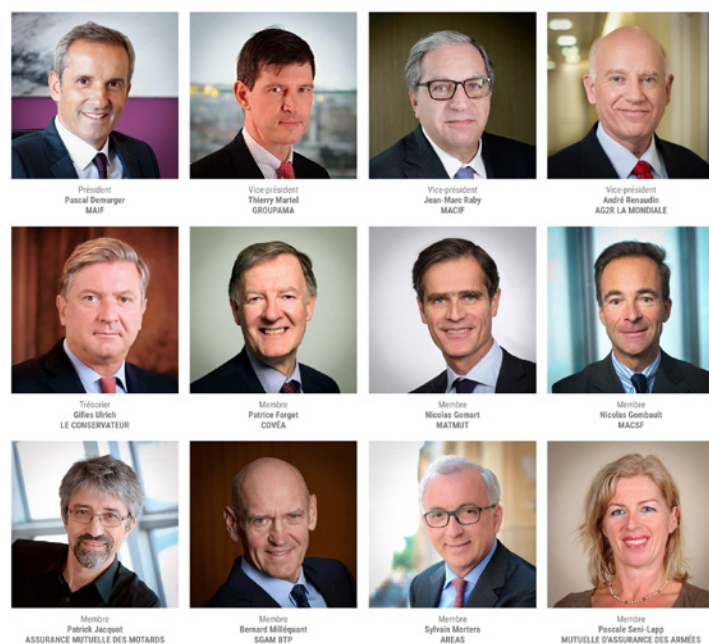
Nicolas Gombault / MACSF

Patrick Jacquot / ASSURANCE MUTUELLE DES MOTARDS

Bernard Milléquant / SGAM BTP

Sylvain Mortera / AREAS

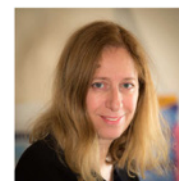
Pascale Seni-Lapp / MUTUELLE D'ASSURANCE DES ARMÉES



L'ÉQUIPE DE L'AAM

Cornélia Federkeil / Secrétaire générale

Karine Roda / Assistante de direction



Secrétaire générale de l'AAM
Cornélia Federkeil

LA COMEX REGROUPE 29 REPRÉSENTANTS DES SAM ADHÉRENTES

› AG2R LA MONDIALE

André Renaudin / Suppléant Philippe Dabat

› AGPM

Patrice Paulet / Suppléant Nathalie Barre-Tricoire

› AMF ASSURANCES

Jean-Luc Nodenot / Suppléant Isabelle Gueudry

› AREAS ASSURANCES

Sylvain Mortera / Suppléant Martine Chouissa

› ASSURANCE MUTUELLE DES MOTARDS

Patrick Jacquot / Suppléant Stéphanie Liogier

› CAISSE MUTUELLE MARNAISE D'ASSURANCES

Olivier de Bretagne / Suppléant Laurent Marseille

› COVÉA

Patrice Forget / Suppléant Jérôme Roncoroni

› GROUPAMA

Thierry Martel / Suppléant Fabrice Heyries

› L'ÉTOILE

Arnaud de Beaucaron

› LE CONSERVATEUR

Gilles Ulrich / Suppléant Olivier Meunier

› MACIF

Jean-Marc Raby / Suppléant Alain Montarant

› MACSF

Nicolas Gombault / Suppléant Stéphane Dessirier

› MAE

Philippe Bénet / Suppléant Michel Maltret

› MAIF

Pascal Demurger / Suppléant Dominique Mahé

› MAPA

Vincent Loizeil / Suppléant Philippe Dubois

› MATMUT

Nicolas Gomart / Suppléant Daniel Havis

› MONCEAU ASSURANCES

Gilles Dupin / Suppléant Anne-Cécile Martinot

› MUTEX

Catherine Rouchon / Suppléant Christian Marey

› MUTUELLE D'ASSURANCE DES ARMÉES

Pascale Seni-Lapp / Suppléant Samuel De Bernard

› MUTUELLE DE POITIERS ASSURANCES

Stéphane Désert / Suppléant Anne-Sophie Fraissinet

› MUTUELLE DES ARCHITECTES FRANÇAIS ASSURANCES

Philippe Carraud / Suppléant Vincent Malandain

› MUTUELLE FRATERNELLE D'ASSURANCES – MFA

Talal Al Rifai / Suppléant Gilbert Peruto

› REMA

Alexandre Vercher / Suppléant Pierre François

› SGAM BTP

Bernard Millequant / Suppléant Michel Gaertner

› SHAM

Dominique Godet / Suppléant Christophe Dumas

› SMACL

Véronique Thomas / Suppléant Vincent Pourrias

› THELEM ASSURANCES

Daniel Antoni / Suppléant Nathalie Rojo

› USU

Roger Crucq / Suppléant Cyrille Levasseur

› ETHIAS

Alain Charlier

Présentation de l'AAM

LES INSTANCES ET LEUR ORGANISATION

› L'Assemblée générale se réunit une fois par an. En 2017 elle se tient à Ajaccio à l'invitation de Covéa.

› Le Bureau et la COMEX se réunissent mensuellement (sauf au mois d'août).

› L'organisation des instances a été validée par la COMEX de juillet 2016. Elles se réunissent chaque 1^{er} mardi du mois, le même jour que le conseil exécutif de la Fédération française de l'assurance (FFA).

Le Bureau de l'AAM se réunit le matin avant le conseil exécutif de la FFA, la COMEX a lieu l'après-midi.

En 2016, la COMEX s'est réunie 5 fois avec un taux moyen de participation de 78 %.

La COMEX de juillet 2016 a également permis de valider des mandats de l'AAM, au sein, respectivement, de l'AMICE et de l'ICMIF.

Les représentations dans les instances de l'Économie sociale et solidaire (ESS) ont été approuvées lors de la COMEX de novembre 2016.

ORGANISATION

› Les réunions du Bureau ont eu pour principale vocation d'évoquer les dossiers qui seront examinés lors du Conseil exécutif de la FFA permettant d'établir et de promouvoir une position commune.

› Les COMEX sont le lieu d'expression sur des sujets à vocation mutualiste, principale mission l'AAM, discussion des dossiers de fonctionnement de l'association, et un lieu d'échanges concernant les dossiers traités lors du conseil exécutif de la FFA.

› **Les ordres du jour des COMEX sont établis en quatre temps**

- Le fonctionnement de l'AAM ;
- Les dossiers pour décision et suivi de COMEX précédentes ;
- Les dossiers pour informations ;
- La restitution du conseil exécutif de la FFA.

LES PRINCIPAUX THÈMES ABORDÉS LORS DES INSTANCES 2016

› Dossiers transversaux à la profession d'assurance

- Projet de notice de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) sur la désignation des dirigeants effectifs et des responsables de fonctions clé dans le régime de Solvabilité 2 ;
- Consultations de l'AAM sur l'opposabilité des recommandations de l'ACPR à la profession ;
- Réforme de la responsabilité civile (RC).

› Dossiers à vocation mutualiste

- Traitement fiscal des droits d'adhésion ;
- Formation des administrateurs mutualistes.

› Fonctionnement interne

- Abonnements mutualisés ;
- Identité visuelle (logo...) ;
- Place de l'AAM et de ses adhérents dans le rapprochement de l'AMICE et de l'ICMIF.

Les **ÉVÉNEMENTS** marquants

18 mai 2016 **Création** de l'**AAM**
Assemblée constitutive et soirée de lancement



7 juillet 2016
1^{re} Comex de l'**AAM**

Comex
de l'ASSOCIATION DES ASSUREURS MUTUALISTES



8 juillet 2016
Création de la **FFA**

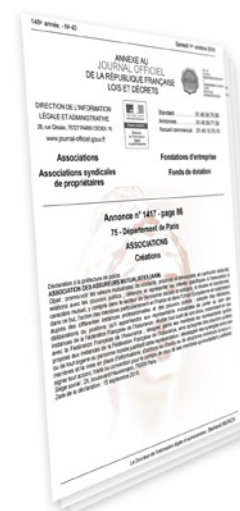


1 juillet 2016 **Dissolution** du **GEMA** et de la **FFSAM**

GEMA

FFSAM

1 octobre 2016
Publication des
Statuts au **J. O.**



Novembre 2016
Création du **logo**
de l'**AAM** et de son
identité visuelle



Les **CHIFFRES** clés **ADHÉRENTS**

79 500 salariés



Source FFA 2016

Sociétaires et clients 44 millions
en France et dans les filiales à l'étranger



Source AAM 2016

En 2015 **56,4 %**
de part de marché français
de l'**AUTOMOBILE**
et une estimation
de **55,9 %** en 2016



En 2015 **50,6 %**
de part de marché français
des **DOMMAGES**
AUX BIENS
et une estimation
de **50,4 %** en 2016



En 2016 estimation
17 %
de part de marché
en **SANTÉ / PRÉVOYANCE**
stable par rapport à 2015



En 2016 estimation
13,2 %
de part de marché
en **VIE** et **CAP**
stable par rapport à 2015

Les **PARTICIPATIONS** extérieures et les **LIENS** avec des **PARTENAIRES**

LES LIEUX DE REPRÉSENTATION

ORGANISATIONS MUTUALISTES EUROPÉENNES ET INTERNATIONALES

- › Une participation européenne réaffirmée au sein de l'AMICE (Association des assureurs mutuels et coopératifs en Europe) ;
- › Des lignes directrices organisées au sein de l'AAM en vue du rapprochement de l'AMICE avec l'ICMIF (Fédération internationale des coopératives et mutuelles d'assurance).

L'AAM a gardé une place au conseil d'administration de l'AMICE, à la suite du GEMA. Elle a reçu conjointement avec la FNMF (Fédération nationale de la mutualité française), le conseil d'administration de l'AMICE lors de sa réunion du 17 novembre 2016 à Paris.

Elle a réaffirmé les positions de ses adhérents lors du conseil d'administration de l'ICMIF en octobre 2016 alors que la situation était jugée délicate.

En effet, ces deux organisations, l'une de niveau européen et l'autre international, sont dans un processus de rapprochement depuis 3 ans sans toutefois avoir encore défini une feuille de route commune.

Cette évolution pourrait, si nous n'y sommes pas vigilants, fragiliser la représentation commune des adhérents de l'AAM, augmenter drastiquement les cotisations et amener une représentativité dégradée des assureurs mutualistes au niveau européen.

En conséquence, l'AAM et la FNMF se sont rapprochées afin de parler d'une seule voix au sein de l'AMICE et de l'ICMIF.

Des adhérents de l'AAM sont directement membres de l'AMICE et certains de l'ICMIF également.

Une position de l'AAM sur le rapprochement a été convenue en COMEX de novembre 2016 :

- Les adhérents gardent leur liberté d'adhérer en direct à ces organisations ou d'être représentés via l'AAM ;
- Une association européenne forte est unanimement reconnue nécessaire. Pour ce faire, l'AMICE doit garder des moyens financiers propres, suffisants pour développer encore son action européenne.

UNE REPRÉSENTATION CONSOLIDÉE AU SEIN DES INSTANCES DE L'ESS (ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE)

La loi du 31 juillet 2014 relative à l'ESS a reconnu juridiquement et politiquement les sociétés d'assurance mutuelle comme des acteurs de l'ESS.

En conséquence, elles se doivent d'être représentées au sein des instances de ce secteur.

Des représentants de l'AAM ont été nommés :

- Au CSESS (Conseil supérieur de l'ESS) dont les missions ont été définies par la loi du 31 juillet 2014. Sont membres au titre de l'AAM : Patrick Jacquot / AMDM (représentant également l'AAM au Bureau du CSESS), Laure Delair / MACIF, Stéphane Cossé / COVÉA et Cornélia Federkeil / AAM (on notera aussi la participation de Roger Belot mais au titre de ESS France) ;
- À ESS France (Chambre Française de l'ESS), instaurée par la loi de 2014 et dont le rôle est de mieux peser dans les politiques publiques de l'ESS, sont représentants titulaires : Roger Belot / Président ESS France, Philippe da Costa / MACIF, Cornélia Federkeil / AAM et en tant que suppléants, Patrick Jacquot / AMDM et François-Marie Geslin / AG2R La Mondiale.

Des travaux ont eu lieu au sein d'ESS France pour dresser respectivement la stratégie de développement de l'économie sociale et solidaire et le financement de l'ESS.

Il s'agira pour l'AAM de s'enrichir des compétences complémentaires de chacun des représentants mandatés pour participer et intervenir efficacement dans ces cénacles, et d'apporter ainsi des contributions valorisantes pour les assureurs mutualistes.

De ces différents mandats, l'AAM rédige des reports/compte-rendus communiqués aux adhérents soit lors d'une COMEX, soit par message spécifique.



www.amice-eu.org
@AMICE_Mutuals



www.icmif.org
@ICMIF_web



www.ess-France.org
@ESS_France



www.mutualite.fr
@mutualite_fr



www.roam.asso.fr
@Roam_asso

LE TEMPS DU DIALOGUE

DIALOGUE AVEC LA FNMF

Les relations avec la famille mutualiste de la FNMF ne se sont pas officiellement ouvertes en 2016. Toutefois l'échange d'informations et de réflexions sur des dossiers notamment européens ainsi que la préparation commune des instances de l'AMICE et de l'ICMIF ont été organisés. Le conseil d'administration de l'AMICE a eu lieu à Paris en novembre à l'invitation conjointe de l'AAM et de la FNMF.

LIENS AVEC ROAM

Parmi les adhérents de l'AAM, 21 sont également membres de ROAM. Celle-ci a participé très largement aux discussions préalables à la création de l'AAM. En effet, l'un des principes fondateurs de l'AAM est d'être le lieu de rassemblement des mutuelles d'assurance.

Naturellement, des liens ont été tissés :

- Informations réciproques en préalable à chacune des COMEX de l'AAM et de ROAM ;
- Échanges amorcés dès 2016 dans l'objectif d'établir toute les complémentarités nécessaires en termes de services et d'accompagnement aux assureurs mutualistes. À titre d'exemple, l'AAM et ROAM travaillent conjointement à la constitution d'un catalogue commun de formation des élus mutualistes.

Les **ACTIVITÉS** 2016 et les **PERSPECTIVES**

Le rôle de l'AAM est de promouvoir les intérêts des assureurs mutualistes, fédérer une voix mutualiste portée au sein de la FFA comme des instances nationales, européennes et internationales. Elle a vocation à débattre de tout sujet spécifique au monde de l'assurance mutualiste et continue à développer un panel de services destinés à ses adhérents.

FÉDÉRER ET EXPRIMER UNE VOIX MUTUALISTE AU SEIN DES INSTANCES DE LA FFA

Les intérêts et les spécificités des mutuelles sont garantis au sein de la FFA à trois niveaux :

- Leur participation aux douze commissions de travail de la FFA, a été négociée sur la base de la parité. Le travail d'instruction des dossiers se réalise au sein de celles-ci : assurances « dommages », assurances de personnes, affaires sociales, affaires numériques, affaires économiques et financières, pour ne citer qu'elles. D'une manière générale, dans chaque commission, soit le président, soit le vice-président est issu d'un adhérent de l'AAM. Cette situation a été sécurisée jusqu'à fin 2018 comme lors des renouvellements qui ont eu lieu en 2016 et 2017.

- Au plus haut niveau de décision de la FFA, au sein de son conseil exécutif, les adhérents de l'AAM représentent 40 % des droits de vote. La négociation de cette représentation mutualiste a permis en outre de garantir au sein du conseil exécutif la présence de trois mutuelles de taille intermédiaire ou plus petite.

- Enfin, la présence au sein du comité de présidence de la FFA, d'un vice-président mutualiste ayant la faculté de demander sur toute décision une seconde délibération nécessitant une majorité qualifiée des trois quarts garantit qu'aucune position ou décision de la fédération ne pourra être adoptée sans l'assentiment des mutualistes.

L'AAM n'a pas vocation à concurrencer la FFA. Sur les sujets métiers et les questions techniques, la FFA s'exprime au nom de la profession. L'AAM donne son point de vue mutualiste ou discute sur des sujets spécifiquement mutualistes.

En 2016, les représentants mutualistes ont pris position lors des dossiers présentés en conseil exécutif.

Une position articulée avec les autres familles, dans le cas du projet de notice de l'ACPR concernant les dirigeants effectifs et les fonctions clés pour lequel l'AAM a consolidé, dans un document, les éléments fondamentaux des positions de ses adhérents.

Une position qui a fait clivage, mais qui a pesé au sein de la FFA, lorsque les mutualistes se sont prononcés en faveur d'un renouvellement annuel de l'assurance emprunteur, en contradiction avec celle d'une autre famille. Ainsi, la FFA n'a pas pris de position officielle, position qui aurait pu nuire aux mutualistes qui, par ailleurs, ont déployé une stratégie gagnante.

Pour autant, lors des conseils exécutifs de la FFA, la convergence des points de vue, dans la très grande majorité des dossiers, lui a permis d'asseoir une position de place. C'est cette ambition qui a présidé lors des discussions préalables à sa création et la fédération a tenu cet objectif de peser plus sur notre environnement grâce à son unité.

Sujets abordés en 2016 au sein du conseil exécutif

Politiques : positions en vue des échéances électorales 2017

Législatifs et réglementaires : loi Sapin 2, PLF (loi de finances), PLFSS (loi de finances de la sécurité sociales), PLFR (projet loi de finances rectifications).

En lien avec l'ACPR : projets de recommandations pour les banques et les assurances sur la relations avec leurs clients, révision de Solvabilité 2, notice ACPR sur les dirigeants effectifs et les responsables de fonctions clé

Relatifs aux évolutions des régimes établis : cat nat (inondation), risque terroriste, financement du FGTI (Fonds de garantie des victimes d'actes de terrorisme et d'autres infractions).

Transversaux tels que l'IFPASS, rénovation du dialogue social, médiation en assurance.

Concernant plus particulièrement l'assurance vie, les dossiers qui ont été discutés sont : la Provision pour Rendements Futurs (PRF), le produit de retraite collectif pan-européen, les PRIIPS (*Packaged Retail and Insurance-based Investment Products*) et les FRPS (Fonds de retraite professionnelle supplémentaire).

Union des forces pour la prévention des risques

Les deux associations de prévention du GEMA et de la FFSA ont fusionné pour donner naissance à Attitude Prévention. Dès le 8 juillet 2016, toutes les actions de prévention (Route, Accidents de la vie courante et santé) menées par les précédentes structures ont été poursuivies sous les couleurs de la nouvelle association. Son Conseil d'administration, présidé par Patrick Jacquot, réunit des représentants des trois grandes familles de notre secteur. Les adhérents de l'AAM siègent également dans les commissions et groupes de travail d'Attitude Prévention.

Patrick Jacquot a présenté lors des COMEX de l'AAM du 4 octobre et du 6 décembre 2016, les évolutions du périmètre d'action de Attitude Prévention et les questions de répartitions budgétaires de l'association.



ÉCHANGER ET DIALOGUER

L'AAM est au service de ces adhérents, pour leur faciliter le partage d'informations, leur donner les outils pour progresser ensemble dans la compréhension des dossiers opérationnels et ceux qui font partie de leur environnement direct ou indirect, national, européen et international.

Il s'agit aussi que les instances restent le lieu de discussion pour apporter les réponses aux demandes et interrogations que chacun peut avoir, petits ou gros opérateurs ou bien encore de taille intermédiaire, quel que soit le segment d'activités, affinitaires ou non, sur un marché territorial ou national.

Parmi les dossiers mutualistes qui ont fait l'objet d'une discussion approfondie lors de l'année 2016, on relèvera :

- La consultation de l'ACPR sur la notice relative aux dirigeants effectifs et les responsables de fonctions clé qui a fait l'objet d'une note commune AAM suivies deux études juridiques complémentaires de l'AAM sur l'opposabilité des recommandations de l'ACPR ;
- Le traitement fiscal des droits d'adhésion ;

- La formation des administrateurs mutualistes.

En préalable du conseil d'administration de l'Amice à Paris en novembre 2017, un dîner co-organisé avec la FNM fut l'occasion pour les adhérents, d'échanger avec leurs homologues européens mutualistes et coopératifs de l'assurance.

UNE ASSOCIATION AU SERVICE DE SES ADHÉRENTS

L'AAM est un « facilitateur » pour des partages d'informations ou le suivi de dossiers, la courroie de transmission utile et nécessaire, le cas échéant, avec la FFA. Elle réalise un travail d'accompagnement des mutualistes. L'AAM a pour mission de faire réseau entre les adhérents, créer du lien.

Pour ce faire, dès l'année 2016, l'AAM a mis en place des outils d'informations destinés à ses adhérents :

- Revue de presse hebdomadaire ;
- Note d'actualités hebdomadaires d'environnement et de contexte : France/Europe ;
- Tableau de bord mensuel des activités de la FFA ;
- Abonnement mutualisé à l'Observatoire des Innovations et Initiatives Internationales (O3i) pour tous les adhérents ;
- Abonnements négociés avec dégressivité tarifaire auprès 3 prestataires, DOW JONES, SEMAPHORE et Pair Conseil, pour le compte des adhérents ;
- Création d'un groupe de personnes contact pour les questions européennes ;
- Création d'un groupe des représentants mandatés auprès des instances de l'ESS ;
- Création d'un groupe des personnes contact en charge de Solvabilité 2.

Des outils de communication ont été créés dès l'automne 2016, vecteurs de visibilité pour l'AAM et ses adhérents :

- Un logo et une identité visuelle ;
- Un compte *Twitter* fort de 6 171 abonnés ;
- L'AAM est enregistrée au registre de transparence de l'Union Européenne.